

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE (77)

COMMUNE DE TRILPORT



5.5 Elimination des Déchets

PROJET DE PLU
arrêté le 21/01/2016

Mairie
5 Rue du général-de-Gaulle
77470 Trilport
Tél. : [01 60 09 79 30](tel:0160097930)
www.trilport.fr

VISA

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE (77)

COMMUNE DE TRILPORT



5.5.1 Notice d'élimination des Déchets

<p>PROJET DE PLU arrêté le 21/01/2016</p>	<p>Mairie 5 Rue du général-de-Gaulle 77470 Trilport Tél. : 01 60 09 79 30 www.trilport.fr</p>	<p>VISA</p>
--	--	--------------------

I – SITUATION

Depuis le premier janvier 2004, la compétence de la collecte des ordures ménagères a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (CAPM) en régie directe incluant également la collecte des déchets verts et des extra ménagers. Depuis le 1er janvier 2005, dans le cadre de ses nouvelles compétences, les collectes sélectives en apport volontaire et en porte à porte ont été également transférées à la CAPM.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux a en charge la collecte des déchets ménagers produits par les 18 communes qui la composent, et ce sont près de 35 000 tonnes de déchets par an qui sont collectés en porte à porte ou en apport volontaire puis acheminées jusqu'au centre de traitement de Monthyon pour y être valorisées.

Les déchets ménagers et assimilés, les déchets ménagers recyclables, les déchets verts et encombrants extra-ménagers sont collectés en porte à porte sur la commune de Trilport. La collecte du verre est, en revanche, réalisée par apport volontaire. Les particuliers doivent déposer le verre dans les conteneurs prévus à cet effet (18 points de collecte). Il est à noter que Trilport produit plus de déchets verts que Meaux.

II – COLLECTE EN PORTE A PORTE

Ordures ménagères résiduelles :

La CAPM assure la collecte et le transport des ordures ménagères résiduelles des particuliers et des entreprises. La fréquence de collecte est de type C2 (bihebdomadaire).

Ménagers et assimilés (bacs OM) 2011	1173 tonnes, soit 244 kg/hab	2 fois par semaine en porte à porte par les services de la CAPM (lundi et jeudi)
---	---------------------------------	--

Emballages :

La CAPM assure la collecte et le transport des emballages pour tri et expéditions vers les filières de recyclage. La collecte en porte à porte des ordures ménagères s'est élevée à 1 182,57 tonnes en 2011, soit une baisse de 3% par rapport à l'année précédente.

Ménagers recyclables (bacs bleus de papiers et emballages) 2011	308 tonnes soit 64 kg/hab	1 fois par semaine en porte à porte par un prestataire de la CAPM (lundi)
--	------------------------------	---

Les déchets ménagers et assimilés et les déchets ménagers recyclables sont valorisés à Monthyon. Les premiers permettent la production d'énergie grâce à leur incinération tandis que les seconds sont recyclés et réintroduits de façon directe dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge. Par ailleurs, les déchets de la zone d'activités sont évacués via des contrats privés.

Déchets végétaux :

La CAPM assure la collecte et le transport des déchets végétaux. Le volume de déchets verts s'est élevé à 400,20 tonnes en 2011, soit une baisse de 10% par rapport à l'année précédente.

Déchets verts (sacs) 2011	400 tonnes soit 83 kg/hab	1 fois par semaine en porte à porte par les services de la CAPM (mardi)
------------------------------	------------------------------	---

Les déchets verts sont valorisés dans la commune de Monthyon sous forme de compost. Selon les statistiques de la CAPM, Trilport est la commune la plus performante en termes de compostage.

Encombrants ménagers (encombrants non ré-employables, encombrants ré-employables et encombrants D3E):

La CAPM assure la collecte et le transport des encombrants ménagers légers pour recyclage ou valorisation des matériaux.

Encombrants 2011	42 tonnes soit 9 kg/hab	4 passages par an.
---------------------	----------------------------	--------------------

Source : CAPM, Directeur collecte des déchets ménagers.

III – COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Verres:

La CAPM assure la collecte du verre sur les points d'apport volontaire.

Verres 2011	138 tonnes soit 29 kg/hab	Apport volontaire
----------------	------------------------------	-------------------

IV – DECHETERIE

Parallèlement aux collectes régulières effectuées par des prestataires de la CAPM ou par les services de la CAPM sur la commune, les habitants de Trilport ont à leur disposition les déchèteries de Meaux, Nanteuil-les-Meaux et Crégy-les-Meaux.

La déchèterie la plus proche de Trilport, est celle gérée dans le cadre du SMITOM (Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères) Nord Seine-et-Marne qui se trouve dans la Zone Industrielle de Meaux (à 3km de Trilport). Les particuliers peuvent y déposer gratuitement leurs déchets.

Horaires d'ouverture :

Semaine : 10h-12h / 14h-17h

Samedi : 9h-12h / 14h-17h

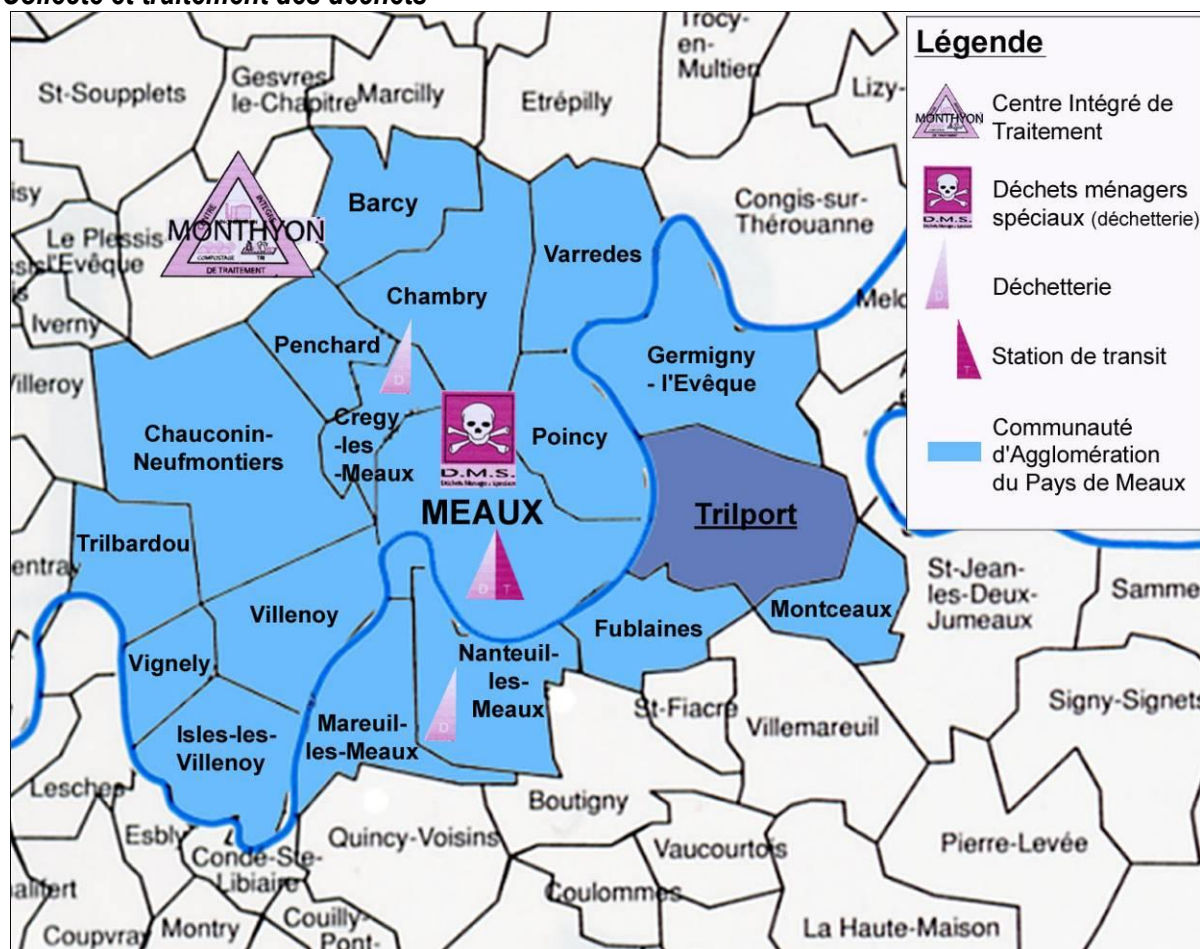
Dimanche : 9h-12h

Les matériaux collectés sont les suivants :

Typologie de déchets	Description
Encombrants incinérables	Bois de moins d'un mètre, petits meubles, plastique (chaise, banc, VHS ...), moquette, tapis, papier peint, polystyrène
Encombrants non incinérables	Bois de plus d'un mètre, grosses branches, souches d'arbre, plâtre, placo-plâtre, carrelages, faïences, portes, fenêtres, poutres, canapés, matelas
Gravats	Pierres, briques, tuiles, parpaings, ardoises, terre, poteries, blocs de béton, bitume
Ferrailles	Matériaux ferreux, aluminium, cuivre, fonte
Déchets verts	Tontes, tailles, petites-branches, feuilles
Cartons	Tous les cartons pliés sans aucune matière
Huiles moteur usagées	
Batteries	Uniquement les batteries au plomb
Radiographies	
Déchets diffus spéciaux*	Solvants liquides, peintures et vernis, Aérosols, Produits phytosanitaires (désherbants etc ...), Acides et bases
Textiles	Produits textiles d'habillement, chaussures et linges de maison
Déchets d'équipements électriques ou électroniques (DEEE)	Produits électriques fonctionnant soit par le branchement d'une prise sur le secteur, soit par une source autonome (pile, batterie). Il existe 4 catégories : Gros électroménager froid, le hors froid (four, lave-vaisselle...), les petits appareils en mélange (vidéo, jardinerie...), les écrans. A déposer dans les déchèteries équipées.

* : ces déchets doivent uniquement être déposés dans les déchèteries acceptant les Déchets Diffus Spéciaux

Collecte et traitement des déchets



Source : site internet smitom-nord 77